PR-144 A

27 mai 2002

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire d'un montant de 7 557 300 francs destiné au renouvellement de certains véhicules, machines et engins spécifiques de l'administration municipale hors SIS et Voirie.

Rapporteur: M. Daniel Sormanni.

La commission s'est réunie les 20 novembre 2001, 11 décembre 2001, 22 janvier 2002, 23 janvier 2002 et 30 janvier 2002, sous la présidence de M. André Kaplun. Les notes de séance ont été prises par M[mes] Véronique Meffre et Arlette Mbarga.

Préambule

Selon la procédure agréée par le Conseil municipal et le Conseil administratif, l'acquisition et le renouvellement de véhicules, machines et engins spécifiques de l'administration municipale, hors Service d'incendie et de secours (SIS) et Voirie, s'effectue par tranche annuelle prévue au programme d'investissements quadriennal et selon une demande de crédit extraordinaire.

En fonction des objectifs financiers fixés par le Conseil administratif, les investissements de la dernière décennie ont été limités au strict minimum.

Dans le courant de l'année 1998, l'administration municipale a préparé une demande de crédit extraordinaire correspondant à la tranche de renouvellement de l'année 1999. Le 5 décembre 2000, Le Conseil municipal vote ce crédit (proposition PR-39 du 16 février 2000) pour un montant total de 900 000 francs. Dans les faits, l'administration municipale dispose de ces ressources financières environ trois ans après la préparation technique et administrative.

Séance du 20 novembre 2001

Désignation du rapporteur.

M. Daniel Sormanni est désigné rapporteur pour cette proposition.

Séance du 11 décembre 2001

Audition de M. Serge Pellaton, chef du Service des achats

M. Serge Pellaton explique à la commission que le montant demandé est exceptionnel, car il s'agit de remettre à niveau le parc de véhicules. Suite aux difficultés budgétaires, depuis une dizaine d'années, on a établi des priorités, et les montants octroyés ont chaque fois permis de couvrir 30 à 35% des besoins exprimés. Un nombre important de véhicules sont assez vieux et dépassent largement les normes d'usure et d'amortissement. En conséquence, leur renouvellement devient nécessaire, voire indispensable.

Il faut relever que la commission de gestion des véhicules entend accentuer le prêt interservices.

Depuis l'introduction de la redevance sur le trafic des poids lourds, une grande partie des véhicules n'est pas conforme aux normes actuelles.

Avec le renouvellement du parc de véhicules, on pourrait avoir environ 30% de rabais sur cette redevance. Le coût de la maintenance de ces véhicules usagés est également important.

De plus, cette année, le Conseil administratif a fait appel à l'article 48 de la loi sur l'administration des communes à peu près quatre ou cinq fois.

A propos des véhicules fonctionnant au gaz naturel, une collaboration avec les SIG est envisagée. En effet, les SIG ont plusieurs véhicules de ce type et ont proposé à la Ville de Genève de bénéficier de leur infrastructure.

La convention de Florence est un acte signé par le Conseil administratif de la Ville de Genève. C'est une déclaration faite par certaines villes suite au sommet de Rio. Les villes signataires s'engagent, lors du remplacement de véhicules, à acquérir des engins à émission de pollution zéro, dans le but de préserver l'environnement.

En ce qui concerne le *car-sharing*, il est actuellement géré par Mobility. Il faut devenir membre de cette société, c'est-à-dire coopérateur. Les réservations de véhicules peuvent ensuite se faire par Internet: il faut indiquer la date souhaitée et la durée d'utilisation prévue, qui ne doit pas excéder deux jours. On arrive ainsi à savoir où se trouve le véhicule disponible le plus proche.

En ce qui concerne les prix indiqués dans la proposition, il est précisé qu'ils ne lient pas l'administration municipale aux garages de la place. Une totale indépendance envers ceux-ci permet de négocier les prix, et des rabais de 12 à 35% sont possibles. En ce qui concerne les poids lourds, on peut obtenir des rabais jusqu'à 55% par rapport au prix indiqué sur le catalogue.

Une politique de revente des véhicules qui sont remplacés est en place et le garage de la Voirie fait une expertise pour déterminer la valeur de revente.

Séance du 22 janvier 2002

Audition de M. Pierre Muller, conseiller administratif, et de M. Serge Pellaton, chef du Service des achats.

La commission est informée que l'administration centrale a changé d'avis et qu'elle renonce à acquérir un véhicule de prestige, elle se contentera d'un petit véhicule pour la livraison du courrier.

Il est également précisé que les deux engins spécifiques sont demandés pour le nettoyage des parkings du groupe d'immeubles des Asters et pour le balayage des extérieurs des parkings des immeubles locatifs sis à la rue de la Servette, à la rue Louis-Favre et des immeubles des Schtroumfs.

A une question d'un commissaire concernant le coût très élevé des corbillards, M. Pierre Muller répond que le montant a été accepté par le Conseil administratif suite aux réponses du magistrat concerné et du Service des pompes funèbres et cimetières.

Audition de M^me^ Martine Koelliker, directrice adjointe du département des affaires culturelles

M^me^ Martine Koelliker précise et justifie les demandes du département, notamment les nouvelles demandes et les adaptations.

Pour les scènes culturelles, deux nouveaux véhicules sont demandés pour le transport du personnel et du matériel d'une scène à l'autre, ainsi que dans les différents dépôts. La section gérant à présent plusieurs lieux, dont la scène du Victoria Hall, de l'Alhambra, du Grütli, la scène Ella Fitzgerald, la cour de l'Hôtel de Ville, etc., un seul véhicule pour tout le personnel n'est plus suffisant.

Un troisième véhicule est également sollicité pour les Ateliers de décors de théâtres. Les travaux d'entretien des scènes gérées par les ateliers nécessitent des déplacements croissants. Or, comme les ateliers ne disposent pas d'un véhicule à cet effet, ils sont le plus souvent contraints d'utiliser une automobile privée ou d'en louer une. La nouvelle demande pour le Musée d'art et d'histoire est liée à la nouvelle installation aux Casemates qui induit de nouveaux équipements, dont un élévateur.

En réponse à l'idée d'avoir un parc avec des voitures à disposition, M^me^ Martine Koelliker répond que cette idée se confronte aux problèmes de disponibilité, car les calendriers ne sont pas toujours compatibles.

Audition de M. André Hediger, vice-président du Conseil administratif

M. André Hediger déclare que, comme le Conseil municipal l'a demandé, tous les objets d'une valeur supérieure à 10 000 francs ont été retirés du projet de budget pour figurer dans cette proposition.

Il précise qu'il existe déjà un parc commun pour la plupart des véhicules de service. Ces derniers servent aux déplacements des collaborateurs d'une installation à l'autre. En outre, les véhicules de la Protection civile sont utilisés par un certain nombre de services de l'administration, y compris pour le transport de délégations, de commissions ou de séminaires de département. Par ailleurs, certaines organisations sportives, sociales ou culturelles empruntent ces véhicules, par exemple pour le transport de colonies de vacances.

En ce qui concerne les bus, il faut les renouveler, car ces derniers ne répondent plus aux prescriptions du Service des automobiles et de la navigation. Par ailleurs, il devient de plus en plus difficile de répondre aux demandes d'utilisation qui ne cessent d'augmenter.

Séance du 23 janvier 2002

Audition de M. Manuel Tornare, maire de la ville de Genève, et de M. Michel Mermillod, responsable administratif du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE)

En préambule, M. Manuel Tornare explique que la rénovation du parc de véhicules, machines et engins spécifiques de l'administration municipale hors SIS et Voirie s'effectue par tranche annuelle prévue au programme d'investissements quadriennal et selon une demande de crédit extraordinaire. Les raisons de ce renouvellement sont, premièrement, l'insuffisance des investissements dans les années 90 (motions M-321 et M-170) et, deuxièmement, l'état de vieillissement des véhicules du parc, qui conduit à des dépenses supplémentaires liées à l'entretien des véhicules et engins, sur le budget de fonctionnement.

Dans la mise à disposition des véhicules, le Développement durable et l'Agenda 21 permettent de concrétiser la politique du Conseil administratif. On se soucie d'acheter des véhicules non polluants, de diminuer la redevance (véhicules écologiques), de réduire les nuisances sonores, de réduire les frais d'entretien, qui ont doublés depuis dix ans, compte tenu de l'état de vétusté des engins.

M. Michel Mermillod explique que la planification se fait sur une quinzaine d'années. Le SEVE prévoit une demande pour 2003 (304 000 francs), 2004, 2005 et 2006 (580 000 francs).

La proposition PR-144 comporte trois objets ayant fait l'objet d'un vote du Conseil administratif selon l'article 48 de la loi sur l'administration des communes:

– Objet N° 1: 5.3 A
– Objet N° 2: 5.19 C
– Objet N° 3: 5.36 C

En ce qui concerne les corbillards, suite à une question d'un commissaire, M. Manuel Tornare demande à voir la preuve de cette différence de 100 000 francs. Il se renseignera et écrira à la commission des finances.

Séance du 30 janvier 2002

Discussion de la commission

La commission pense, à propos des corbillards, que le maire n'a pas compris les interrogations de la commission des finances.

En effet, ce n'est pas la pertinence ou non de l'achat qui est en cause, mais le fait de dépenser trois quarts de million de francs pour lesdits corbillards.

De plus, les commissaires trouvent que les réponses du département des affaires culturelles sont peu satisfaisantes, car on répond par écrit ce qui a été dit oralement, il n'y a pas d'éléments supplémentaires permettant de justifier l'achat de deux véhicules qui ne seront utilisés qu'à certaines périodes de l'année.

Une commissaire souhaite, pour l'année prochaine, qu'on présente à la commission une proposition commune à tous les services de la Ville, avec des véhicules utilisables par l'ensemble des départements.

Un autre commissaire note qu'il lui est difficile, vu les explications fournies, d'évaluer quelle est la part de confort et quelle est la part de nécessité dans l'achat de ces véhicules.

Les votes:

– Service 500 600 *Service des pompes funèbres et cimetières, Véhicules légers*, Objets N^{os} 5.52.AQ, 5.53.A et 5.54.A.
  Proposition: – 840 000 francs.
  L'amendement est accepté à l'unanimité des 12 commissaires présents (2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 Ve, 1 S, 2 DC, 1 R, 2 L).

– Service 310 120 *Service administratif et technique - Ateliers de décors*, Objet N° 3.3.A.
Proposition: – 28 000 francs
L'amendement est refusé.

– Service 000 202 *Secrétariat du Conseil administratif, Véhicules légers*, Objet N° 0.1.A.
Proposition: – 55 000 francs
L'amendement est accepté à l'unanimité des 13 commissaires présents (2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 Ve, 1 S, 2 DC, 3 L, 1 R).

– Service 310 255 *Grand Théâtre, Véhicules légers*, Objet N° 3.5.A.
Proposition: – 20 000 francs
L'amendement est accepté à l'unanimité des 13 commissaires présents (2 DC, 3 L, 1 R, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 Ve, 1 S).

La proposition PR-144 amendée (– 915 000 francs) et ramenée à 6 642 000 francs est votée à l'unanimité des 13 commissaires présents (2 DC, 3 L, 1 R, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 Ve, 1 S).

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30 A, alinéa 1, lettre b), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 5 497 300 francs destiné au renouvellement de certains véhicules légers et engins spécifiques de l'administration municipale hors SIS et Voirie.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 497 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2003 à 2012.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30 A, alinéa 1, lettre b), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 030 000 francs destiné au renouvellement de certains poids lourds de l'administration municipale hors SIS et Voirie.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 030 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 12 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2003 à 2014.

PROJET D'ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30 A, alinéa 1, lettre b), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 115 000 francs destiné au renouvellement de certaines remorques de l'administration municipale hors SIS et Voirie.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 115 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 15 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2003 à 2017.

Annexes: 1, 2 et 3

Ville de Genève

3

Commission de gestion des véhicules
COGEVE

Tranche 2000

Rapport pour renouvellement d'un véhicule ou d'un engin spécifique

Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE)		Immatriculation :	sans plaque
Marque / type :	Brouette à moteur / Chenard et Walker n°1	Année :	28.08.63
Kilométrage :	5500 h (33000 km)	Prochaine visite :	

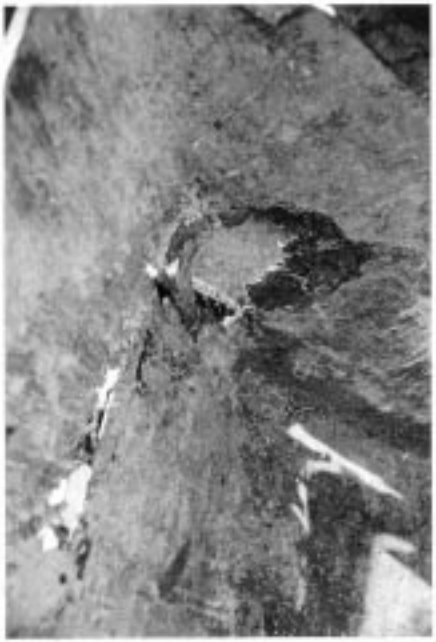

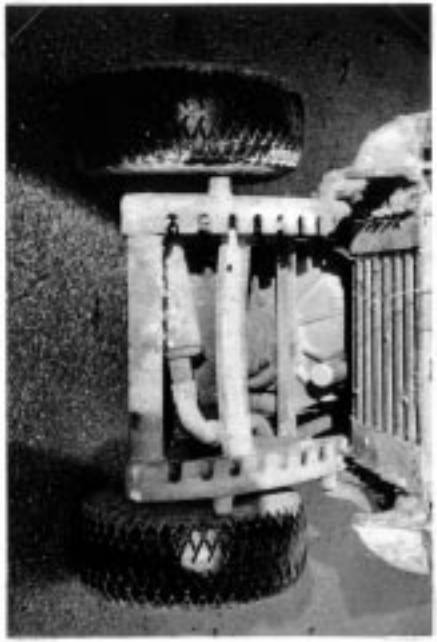

Ville de Genève

Commission de gestion des véhicules
COGEVE

Tranche 2001

Rapport pour renouvellement d'un véhicule ou d'un engin spécifique

Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE)		Immatriculation :	228678
Marque / type :	Véhicule électrique / Pfander	Année :	08.10.87
Kilométrage :	Aucun compteur	Prochaine visite :	

313
VILLE DE GENEVE

Ville de Genève

Commission de gestion des véhicules
COGEVE ***Tranche 2001***

Rapport pour renouvellement d'un véhicule ou d'un engin spécifique

Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE)		Immatriculation :	91529
Marque / type :	Fourgon / Peugeot (Tube)	Année :	28.09.89
Kilométrage :	61488 km	Prochaine visite :	

Ville de Genève

Commission de gestion des véhicules
COGEVE

Tranche 2001

Rapport pour renouvellement d'un véhicule ou d'un engin spécifique

Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE)		Immatriculation :	317002
Marque / type :	Véhicule électrique / Ligier	Année :	14.09.90
Kilométrage :	31230 km	Prochaine visite :	

Ville de Genève

Commission de gestion des véhicules
COGEVE

Tranche 2001

Rapport pour renouvellement d'un véhicule ou d'un engin spécifique

Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE)		Immatriculation :	357720
Marque / type :	Transporteur / John Deere	Année :	04.08.94
Kilométrage :	5800 h	Prochaine visite :	